

# Conditions Générales de Vente

---

## Désignation

La société AB Compétences désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 228 Boulevard de la République 33510 ANDERNOS LES BAINS, Résidence de l'Estey - Bat A2

AB Compétences met en place et dispense des formations destinées au particuliers et entreprises en distanciel et en présentiel en France sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société AB Compétences
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.
- Intervenant : la personne en charge de l'exécution de l'action de formation.

## Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société AB Compétences pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

## Devis et attestation

Pour chaque formation, la société AB Compétences s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société AB Compétences, l'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

## Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes (TVA non applicable art. 261-4-4°-a du CGI). Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par

virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

### Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société AB Compétences ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

La société **AB Compétences** est référencée sur la plateforme **Mon Compte Formation (CPF)**. Lorsque le bilan de compétences est financé par le CPF, la prise en charge est assurée selon les conditions et règles en vigueur définies par ce dispositif. Le bénéficiaire reste toutefois responsable des éventuels frais qui ne seraient pas couverts par le CPF, notamment en cas d'abondement personnel ou de reste à charge applicable.

### Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

Pour les prestations financées par le **Compte Personnel de Formation (CPF)**, les conditions de rétractation, d'annulation et de report sont régies par les Conditions Générales d'Utilisation de la plateforme *Mon Compte Formation* ainsi que par la réglementation en vigueur. Aucune pénalité ne peut être appliquée pendant le délai légal de rétractation.

Pour les prestations ne relevant pas du CPF, toute demande d'annulation ou de report doit être adressée par écrit à AB Compétences.

- Toute annulation notifiée plus de 10 jours calendaires avant le début de la prestation ne donne lieu à aucun frais.
- En cas d'annulation entre 4 et 10 jours calendaires avant le début de la prestation, AB Compétences pourra facturer une indemnité correspondant à 10 % du coût total de la prestation.
- En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la prestation, cette indemnité pourra être portée à 50 % du coût total de la prestation.

Les demandes de report sont examinées en fonction des disponibilités de l'organisme de formation. Elles doivent être formulées par écrit au moins 10 jours calendaires avant la date prévue de début de la prestation. AB Compétences s'efforcera de proposer une nouvelle date dans les meilleurs délais.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeur, la société AB Compétences ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

## **Programme des formations**

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

## **Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Les supports de formation, ainsi que les illustrations, photographies, infographies, schémas, icônes et autres éléments graphiques utilisés par AB Compétences, qu'ils soient créés par la société, réalisés pour son compte ou qu'elle soit autorisée à exploiter, ne peuvent être reproduits, diffusés, adaptés ou utilisés sans son autorisation écrite préalable..

Leur reproduction, représentation, diffusion, adaptation ou exploitation, en tout ou partie, sur quelque support que ce soit, ne peut être effectuée sans l'autorisation écrite préalable de la société AB Compétences ou, le cas échéant, des titulaires des droits concernés.

Le client, ainsi que toute personne intervenant pour son compte, s'engagent à ne pas utiliser, transmettre, reproduire, diffuser ou exploiter tout ou partie de ces documents ou éléments visuels, notamment en vue de l'organisation, de l'animation ou de la commercialisation de formations ou de toute autre prestation.

Les mêmes obligations s'imposent aux consultants, formateurs, intervenants et sous-traitants auxquels la société AB Compétences confie l'exécution de tout ou partie d'une prestation. Ces derniers ne sont autorisés à utiliser les supports, méthodes, contenus pédagogiques et éléments graphiques qui leur sont remis que pour les seuls besoins de la mission qui leur est confiée. Toute reproduction, conservation, diffusion, réutilisation ou exploitation, en dehors de cette mission ou après son achèvement, est strictement interdite, sauf autorisation écrite préalable de la société AB Compétences.

## **Informatique et libertés**

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société AB Compétences sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société AB Compétences s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

## **Loi applicable et attribution de compétence**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société AB Compétences et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Bordeaux.